



Ville de Dreux

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 13 OCTOBRE 2023

Délibération N°59/2023

Décision Modificative n°2  
Budget annexe – Service Soins Infirmiers A Domicile



712

Rapporteur : Mounir CHAKKAR

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	9
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants	11

L'an deux mille vingt-trois, le treize octobre à 17 h 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le quatre octobre 2023, se sont réunis Salle des commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Mounir CHAKKAR

Étaient présents :

Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Valérie VERDIER DAUTREME, Nadine CHOLIN, Régine-Françoise MAILLET, Marie-Christine RUTKOWSKI, Nadine TOUTAIN, Jacques DAUTREME, Philippe VISERY.

Étaient excusés :

Pierre-Frédéric BILLET donne pouvoir à Mounir CHAKKAR, Yucel KISA, Christine PICARD, Caroline VABRE, Sophie WILLEMIN, Carine GENTIL, Isabelle ANTORE donne pouvoir à Nadine CHOLIN, Frédéric GASSE.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS

Pour donner suite à la notification de l'Agence Régionale de Santé de l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 à hauteur de 117 858.24 € aux financements de mesures d'exploitation non reconductibles, je vous propose d'adopter la Décision Modificative n°2 du Budget Annexe Service de Soins Infirmiers A Domicile comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

CHAPITRE	MONTANT	COMMENTAIRES
<b>RECETTES</b>		
<b><u>002</u></b>		
	117 858.24	Excédent de la section d'exploitation reporté 2020
<b>TOTAL</b>	<b>117 858.24</b>	
<b>DÉPENSES</b>		
<b><u>GROUPE I : dépenses afférentes à l'exploitation courante</u></b>		
011	49 078.20	Ajustement des dépenses honoraires infirmiers

<b><u>GROUPE II : dépenses afférentes au personnel</u></b>		
012	63 000.00	Ajustement des dépenses de personnel + Dépenses personnel médical intérimaire
<b><u>GROUPE III : dépenses afférentes à la structure</u></b>		
016	5 780.04	Ajustement dépenses assurance du personnel par suite du nouveau contrat Relyens depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2023 + ajustement assurance véhicule à hauteur de 730.04 € pour l'année 2023.
<b>TOTAL</b>	<b>117 858.24</b>	

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**ENTENDU** l'exposé de Mounir CHAKKAR,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité,

**Approuve** la Décision Modificative n°2 du budget annexe Service Soins Infirmiers A Domicile.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Pour le Président, par délégation de signature  
Le Vice-Président du  
Centre Communal d'Action Sociale

Mounir CHAKKAR

Document certifié exécutoire

Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux le **19 OCT. 2023**

et affichage le **19 OCT. 2023**